



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE PARTIELLE SUPPLÉMENTAIRE

Conseil d'École Bellegarde

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature à un (1) poste à pourvoir au sein du Conseil de l'École Bellegarde (Bellegarde). Ce poste (1), en élection partielle, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, ce poste (1) devra être assumé par un parent d'élève(s) de l'école Bellegarde.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le jeudi 19 mars 2026** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles fransaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du mercredi 11 mars 2026**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mardi 31 mars 2026 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 10 mars 2026.
Roch Gallien, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Bellegarde.